

# CHARTRE DE L'INTERNAT

L'hébergement à l'internat est un service (et non un droit) accordé aux familles afin que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions possibles. Cette vie en communauté suppose une attitude responsable et respectueuse afin que tous les internes puissent évoluer dans une atmosphère de travail, de réussite et d'épanouissement personnel.

La règle fondamentale, c'est le respect de l'autre, du personnel de l'établissement, du matériel et des installations.

En complément du règlement intérieur, la charte d'internat définit l'organisation et les règles de vie en communauté afin de permettre à chacun de réussir sa scolarité.

## ACCUEIL



- Les horaires

6h50	Lever
6h50 - 7h45	Petit déjeuner
7h40	Fermeture de l'internat
7h35	Dernier accès au self
7h45	Fermeture du self

Aucun bagage n'est accepté au self

L'internat est fermé de 7h40 à 17h. Les élèves doivent donc s'organiser afin d'avoir le matériel nécessaire à toute leur journée de cours.

La veille de reprise des cours, après un jour férié et le dimanche, les internes sont accueillis de 19h jusqu'à 21h. Le repas n'est pas prévu.

17h	Ouverture de l'internat et distribution de goûters
18h	Appel en chambre
18h20 - 19h	Dîner au self
19h30 - 20h30	Etude obligatoire - en salle pour les secondes, les 3pp et olmv1 en chambre pour les autres
20h30 - 21h30	Temps libre dans l'internat
21h30	Remontée dans les chambres - Appel
22h	Coucher

- Absence à l'internat

En cas d'absence imprévue d'un élève à l'internat, il est obligatoire que la famille avertisse la vie scolaire avant 18h, par courrier, ou par email. Concernant le dimanche soir, il faut obligatoirement prévenir au 05.45.38.63.63 avant 21h.

Pour toute absence exceptionnelle (limitée à 1/semaine), le responsable légal doit fournir une demande d'autorisation écrite de sortie de l'internat au moins 24h à l'avance. Cette demande peut être automatique tous les mercredis soir sur demande écrite du responsable légal.

- La bagagerie

Une bagagerie, fermée à clef, est à la disposition des internes : ils doivent y déposer leurs sacs le lundi en arrivant au lycée et le vendredi avant de partir. Les internes doivent mettre une étiquette avec leur nom sur leurs bagages. Ces horaires sont modulables en fonction des emplois du temps des classes en début d'année.

HORAIRES BAGAGERIE	
LUNDI	VENDREDI
7h45 - 8h05	7h30 - 7h40
8h40 - 9h	11h05 - 11h15
9h45 - 10h05	12h - 12h15
16h55 - 17h10	12h55 - 13h10
17h45 - 18h	13h55 - 14h10
	14h50 - 15h05
	15h45 - 16h
	16h55 - 17h05
	17h50 - 18h

## EQUIPEMENT ET RESPONSABILITE

Les chambres, pour trois élèves, sont équipées de sanitaires, WC, douche, lavabos et wifi. La décoration y est autorisée à la double condition que les posters soient collés avec de la pâte à fixer et que la décoration respecte les principes de l'École de la République.

→ Le matériel mis à disposition des élèves (dans les chambres comme dans les parties communes) est en bon état : **toute dégradation, volontaire ou non, sera donc facturée aux familles** après évaluation du coût du remplacement ou de la réparation. Certaines dégradations volontaires pourront même entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

→ Un état des lieux de toutes les chambres est fait à la rentrée, en présence des élèves.

**Chaque élève est responsable du matériel qui lui est confié à la rentrée.** Le remplacement ou la perte de la clef de chambre sera à la charge des familles. Il est interdit aux internes de prêter leur clef et de faire entrer des demi-pensionnaires ou des externes dans leur chambre.

## REGLES DE VIE

Pour que la vie en communauté se déroule le plus sereinement possible, quelques règles s'imposent à tous :

- Les lits doivent être faits tous les matins ; la chambre et la salle de bain doivent être **en ordre et propres** (chasse d'eau tirée, linge sale rangé, état du sol correct, ...) ; il ne doit pas rester d'affaires au sol, sinon le ménage ne peut pas être fait. Il est interdit de déplacer le mobilier.
- Chaque jour de départ en vacances, à la fermeture de l'internat, les lits doivent être complètement défaits, les matelas relevés et rien ne doit rester sur les bureaux, les affaires personnelles doivent être sous-clé ;
- Les draps, la taie de traversin et les serviettes de toilette doivent être changés tous les 15 jours ; chaque élève doit avoir une alèse et un sac pour le linge sale ;
- Pendant l'heure d'étude obligatoire, chacun travaille **dans le calme** : le téléphone doit être éteint et la porte de la chambre ouverte (pour ceux qui ont étudié en chambre) ;
- L'écoute de la musique est tolérée pendant les heures de détente jusqu'à 22h, mais toujours dans la limite du **respect de l'entourage** ;
- Les douches se prennent le soir avant 22h ou le matin avant le petit-déjeuner ;
- Le téléphone portable est utilisé avant 22h ;
- A 22h, chaque interne doit être dans sa chambre et être silencieux ;
- Pour la sécurité des internes, il est interdit de fermer leur porte de chambre à clef pendant la nuit sous peine de sanction ;
- Dès qu'un interne quitte sa chambre, il doit éteindre toutes les lumières et fermer la fenêtre, afin d'économiser l'énergie.

**Si le règlement intérieur et la charte d'internat ne sont pas respectés, le chef d'établissement a compétence pour prononcer seul les sanctions qui vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours de l'internat.**

## REGLES DE SECURITE

Il est interdit de fumer dans les chambres, même des cigarettes électroniques, sous peine de sanction.

Le matériel de musculation, les rollers et autres engins roulants sont interdits à l'internat. L'usage de ballons ou balles est réservé à l'extérieur.

L'introduction et la consommation d'alcool, ou de tout autre produit stupéfiant, sont interdites.

La possession d'objets dangereux (armes blanches, armes à feu, pistolets à billes...) est interdite.

L'usage d'appareils électriques est interdit, à l'exception des postes de radio, rasoirs, sèche-cheveux et lisseurs. Les guirlandes électriques sont interdites.

## ACTIVITES

L'internat est un lieu de vie. La Maison Des Lycéens et le Conseil de la Vie Lycéenne peuvent être forces de proposition pour améliorer la qualité de vie des internes.

- **La Maison Des Lycéens** : accès libre tous les soirs de 20h30 à 21h30 : activités sportives et culturelles.
- **La salle informatique** : ouverte aux internes de 19h30 à 20h30, elle est destinée au travail.
- **La salle de musique** : accessible aux internes par inscription auprès de la Maisons Des Lycéens pendant les temps libres.
- **La salle TV** : accès libre tous les soirs de 20h30 à 21h30.
- **Le gymnase** : les élèves peuvent organiser des tournois une fois par semaine (handball, tennis, badminton, foot...) en présence d'un assistant d'éducation ou de l'animateur culturel.
- **Les sorties** : elles peuvent être organisées sous certaines conditions à l'initiative de l'animateur culturel, de la Maison Des Lycéens et des internes (cinéma, concert, théâtre, bowling...)